

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 27 JANVIER 2011 – 18 heures

L'an deux mil onze, le vingt sept janvier à dix huit heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUILLAC, sur convocation des élus en date du 20 janvier 2011 et affichage le 20 janvier 2011, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Salives à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LAVAL, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

**Etaient présents** : Messieurs LAVAL – HUTIN – CAMPOT - JAOUAD - THOMAS - MESKITI –POUGET – KUNTZ - MACHEMY – DARNIS – ARPAILLANGE - REYGNER - Mesdames HAYAT - PERROT - MARCHI - ESPITALIE DELBOS –THIERES – DUFRENE (à partir de 18 heures 23)- BARDET – COUTENS.

**Absents mais représentés** : M. TERRIEUX (pouvoir à M. LAVAL) - Mme SOULIE-CLEDEL (pouvoir à M. CAMPOT) - Mme MABRU (pouvoir à Mme ESPITALIE-DELBOS) – Mme MONTEIL(pouvoir à Mme PERROT) - Mme HUETE (pouvoir à Mme HAYAT) – Mme KOWALIK (pouvoir à M. ARPAILLANGE).

**Absentes excusées** : Mme AZNABET Sarah – Mme DUFRENE (jusqu'à 18 heures 23)

Membres en exercice : 27 -

Membres présents : 19 jusqu'à 18 heures 23 puis 20

Membres absents représentés : 6

Membres absents excusés : 2 jusqu'à 18 heures 23 puis 1

Votants : 25 (jusqu'à 18 heures 23) puis 26

Mesdames MARCHI et COUTENS sont élues secrétaires de séance, à l'unanimité.

### **INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

Suite à la démission de Madame Odile CORNET, effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, le conseil municipal accueille et installe un nouveau conseiller municipal, dans l'ordre de la liste concernée, Monsieur Jean-Pierre KUNTZ.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2010**

Le procès verbal de la réunion du conseil municipal du 16 décembre 2010 est approuvé, avec trois abstentions.

### **REPLACEMENT D'UN DELEGUE SUPPLEANT AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SOUILLAC ROCAMADOUR**

Vu les articles L.5211-6 à L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante que, suite à la démission de Madame Odile CORNET, conseiller communautaire suppléant, il convient de procéder à une nouvelle élection au scrutin secret à la majorité absolue d'un délégué suppléant au sein de la Communauté de Communes du Pays de Souillac-Rocamadour.

Considérant les candidatures de Messieurs REYGNER et KUNTZ

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 25

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 3

Nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

M. KUNTZ a obtenu 18 voix et M. REYGNER a obtenu 4 voix

**Le conseil municipal a proclamé élu délégué suppléant auprès de la Communauté de Communes du Pays de Souillac Rocamadour, M. KUNTZ.**

### **AVENANT AU MARCHE DU LOT N° 1 – GROS ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA SALLE DU BELLAY**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'ils l'ont autorisé à signer les marchés de travaux pour l'aménagement de la salle du Bellay en date du 22 Juillet 2010.

Le maître d'œuvre de l'opération propose un ensemble de travaux supplémentaires de fondations. En effet, des sondages préalables à la réalisation des fondations ont été réalisés à la demande du bureau de contrôle. Ces sondages ont fait apparaître un sol peu favorable, à savoir :

- remblai ancien sur environ 1,80m

- couche d'argile sablonneuse blanche, peu porteuse, jusqu'à plus de 3,00 m de profondeur.  
Vu la nature du terrain, le bureau de contrôle a demandé que les fondations ne reposent pas sur le remblai, contrairement à celles existantes, mais soient descendues dans la couche d'argile blanche, en prenant comme contrainte admissible du terrain 0,5 bar/m<sup>2</sup>.  
Ces exigences du bureau de contrôle ont entraîné une forte augmentation des volumes des fondations (profondeur pour l'enracinement dans la couche d'argile et largeur en raison de la faible portance du terrain).  
Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'avenant N°1 au marché de travaux du lot N°1 Gros Œuvre dont le montant s'élève à 17 392,29 € HT.  
Considérant la délibération du 22 Juillet 2010 relative à l'attribution des marchés relatifs à cette opération et notamment pour le lot N°1 Gros Œuvre à hauteur d'un montant de 181 566,30 € HT  
Vu la proposition d'avenant présentée par le maître d'œuvre ;  
Vu le Code des Marchés Publics ;  
Considérant l'intérêt pour la collectivité de réaliser ces travaux complémentaires garantissant la sécurisation de l'ouvrage ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider l'avenant N°1 au lot N°1 Gros Œuvre de 17 392,29 € HT, le montant global du marché s'élève donc à 181 566,30 € HT
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant et toute pièce se rattachant à ce dernier.

*M. Darnis demande si, en conclusion, le devis total du lot n° 1- gros oeuvre s'élève donc à 181 566,30 €, ce que confirme Monsieur le Maire.*

*M. Machemy aimerait savoir si le mur qui reste élevé dispose de fondations suffisantes.*

*M. Jaouad apporte des précisions sur le déroulement actuel des travaux et vérifications réalisées par le bureau de contrôle.*

*M. Machemy pose la question suivante : considérant cet avenant, qu'en sera-t-il des honoraires de l'architecte ?*

*Monsieur le maire précise qu'effectivement les honoraires seront calculés en fonction du montant des travaux réalisés.*

*M. Darnis demande s'il en sera de même pour le bureau de contrôle ?*

*M. le Maire précise que la mission est différente, les honoraires de contrôle technique sont calculés sur une base forfaitaire et non sur le montant des travaux réalisés.*

**18 heures 23 : arrivée de Mme DUFRENE**

### **AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU FIGUIER**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 10 juin 2010, le conseil municipal l'avait autorisé à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'étude COLIBRIS sur la base d'un montant prévisionnel de travaux de 50 000 € HT.

Compte tenu de l'estimation de la phase d'étude avant-projet s'élevant à 150 000 € HT, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante qu'il convient de définir les modalités d'ajustement de rémunération supplémentaire du maître d'œuvre résultant de l'adoption du projet.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre susdit pour un montant de 8 000 € HT, lequel avenant prévoyant un montant HT de travaux de 150 000 €, soit un montant HT total de rémunération de maîtrise d'œuvre s'élevant à 12 000 € HT, pour un taux de rémunération de 8 %.

Vu le code des marchés publics ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

Vu le décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 1993 précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé ;

Vu le contrat de maîtrise d'œuvre afférent à l'aménagement de la place du Figuier, attribué le 21 juin 2010 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

- **de valider l'avenant présenté par le bureau d'étude COLIBRIS, pour un montant de 8 000 € HT. Le montant global du marché de maîtrise d'œuvre s'élève donc à 12 000 € HT.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant et toute pièce se rattachant à ce dernier.**

*M. Darnis s'étonne de l'erreur importante sur l'évaluation de 50 000 € faite par le bureau d'études COLIBRI.*

*Monsieur le Maire précise que le bureau d'étude n'est pas à l'origine de cette évaluation. Cette dernière n'était qu'une prévision pour le budget 2010 afin d'engager une consultation de maîtrise d'œuvre raisonnable sans mettre la barre trop haut avec une évaluation élevée.*

*M. Arpaillage demande à Monsieur le Maire s'il est possible d'avoir un résumé de la dernière commission d'appel d'offres qui a analysé les offres issues de la consultation des travaux concernant l'aménagement de la place du Figuier ?*

*Monsieur le Maire donne les résultats de la réunion et conclut en indiquant le choix du mieux disant : l'entreprise MARCOULY/DEVAUD.*

*Monsieur le Maire précise que les honoraires de maîtrise d'œuvre seront calculés selon le montant HT des travaux réalisés.*

### **PUBLICATION DE LA LISTE DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES PAR LA COMMUNE SUR L'EXERCICE 2010**

Vu le décret n° 2006-887 du 17 juillet 2006 relatif à la publication des subventions, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que toute subvention versée sous forme monétaire ou consentie sous la forme d'un prêt, d'une garantie ou d'un avantage en nature à une association, doit faire l'objet d'une publication sous forme de liste annuelle puis, être transmise au préfet au plus tard le 30 avril suivant la fin de l'exercice pour lequel ces subventions ont été attribuées, Considérant la liste des subventions attribuées relatives à l'exercice 2010 à savoir :

#### **SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS EN 2010**

<b>LIBELLES</b>	<b>MONTANT DE LA SUBVENTION</b>	<b>AVANTAGES EN NATURE</b>
A.M.I.S. (Arts Martiaux)	150,00 €	
ADMR	500,00 €	
Amicale boule souillagaise	150,00 €	
Amicale des employés communaux	1 000,00 €	
Amicale Employés (Noël)	4 960,00 €	
Amis de l'orgue	300,00 €	
Amis des sentiers	300,00 €	
Amitiés loisirs	1 000,00 €	Loyer log foyer : 4 502,51 €
Anciens combattants du front	70,00 €	
Anciens combattants fédération dép.	85,00 €	
Anciens combattants résistance	70,00 €	
APIE	7 000,00 €	Local à disposition av Martin Malvy à l'année
Ca me dit en scène	100,00 €	
Club de plongée	200,00 €	Mise à disposition de la piscine municipale
Club informatique	100,00 €	
Club spéléo	100,00 €	
Comité des fêtes	37 000,00 €	
Comité éducation santé citoyenneté Vicat	900,00 €	
Coop. École maternelle (arbre)	1 485,00 €	

Coop. École maternelle (voyage)	825,00 €	
Coop. École primaire (USEP 76)	7 210,00 €	
Croix rouge	400,00 €	
Du crayon à la couleur	100,00 €	
Ecoles du Bassin de la Dordogne	150,00 €	
Equi jump	1 350,00 €	
Espadon Souillac natation	800,00 €	Mise à disposition de la piscine municipale
Evolution	100,00 €	
Festival de Jazz	15 000,00 €	Mise à disposit° d'un employé communal (5 jrs)
Festival St Céré	7 000,00 €	
Foyer socio éducatif Collège	200,00 €	
Foyer socio éducatif Lycée hôtelier	100,00 €	
Foyer socio éducatif Lycée Vicat	100,00 €	
Handisport	150,00 €	
Jardins familiaux	2 500,00 €	
Jeunes du Puy d'Alon	500,00 €	location local : 4 227,45 € en 2009
Judo club Souillac	400,00 €	Mise à disposition d'un local
Karaté club	100,00 €	Mise à disposition d'un local
Le Pied à l'Etrier (aide aux devoirs)	500,00 €	dans local des jeunes du Puy d'Alon
Les Fils à la Folie	300,00 €	
Lire Voir Ecouter	2 000,00 €	
Maison Dordogne Quercynoise	1 000,00 €	
MNT (MGPC) Section Lot	3 000,00 €	
Moto club Souillagais	300,00 €	Mise à disposition des terrains
Paralysés de France	80,00 €	
Pétanque vallée souillagaise	400,00 €	
POLT	300,00 €	
Prévention routière	85,00 €	
Prisonniers de guerre	70,00 €	
Protection des animaux	400,00 €	
Quercy Energie	400,00 €	
Restos du cœur	400,00 €	
Secours catholique	400,00 €	
Société de chasse les Marjaudes/présignac	100,00 €	
Société de chasse les Nemrods souillagais	100,00 €	
Société de pêche	400,00 €	
Sœurs garde malades	700,00 €	
Souillac Accueil	350,00 €	
Souillac Cyclisme	800,00 €	Mise à disposition d'un local
Sporting club collège Puy d'Allon	160,00 €	
Sporting club lycée Vicat	160,00 €	
Tennis club Ecole	600,00 €	Mise à disposition des installations sportives
Tennis club souillagais	800,00 €	Mise à disposition des installations sportives
Tous ensemble pour les gares	400,00 €	
Twirling bâton	500,00 €	
Twirling Haut Quercy	500,00 €	
USS Athlétisme	2 000,00 €	Mise à disposition des installations sportives
USS Ecole de rugby	2 750,00 €	Mise à disposition des installations sportives
USS Football	13 000,00 €	Mise à disposition des installations

		sportives
USS Handball	1 600,00 €	Mise à disposition du gymnase
USS Rugby	13 000,00 €	Mise à disposition des installations sportives
Vivre à Souillac	350,00 €	Mise à disposition d'un local
<b>TOTAL</b>	<b>140 360,00 €</b>	

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare avoir pris connaissance de la liste des subventions attribuées au titre de l'exercice 2010 qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville et d'une transmission à Monsieur le Sous-Préfet.**

*Mme Dufrene demande des précisions sur les buts de certaines associations.*

*Mme Hayat apporte les précisions souhaitées.*

### **INDEMNISATION DU VEHICULE IVECO VOLE**

Monsieur le Maire rappelle que le véhicule IVECO du service des espaces verts immatriculé 8962 KJ46 a été volé le week-end du 22 au 25 octobre 2010.

Ce véhicule avait été acquis en 2007 à hauteur de 42 517,80 € T.T.C.

Le cabinet d'expertise RUQUET et associés mandaté par Groupama, qui assure notre flotte automobile, propose d'indemniser ce véhicule à hauteur de 19 734,00 € T.T.C. après négociation.

Monsieur le Maire propose d'accepter cette indemnisation afin d'envisager l'inscription budgétaire d'un nouveau véhicule.

**Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à accepter l'indemnisation ci-dessus et à signer tout document afférent à cette affaire.**

*M. Darnis demande si le véhicule n'a donc pas été retrouvé ?*

*M. le Maire confirme que ce véhicule n'a pas été retrouvé et précise : soit la commune restait propriétaire de ce véhicule, soit elle le cédait à l'assurance.*

### **MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant les besoins des services et les possibilités d'avancements de grades pour l'année 2011,

Vu le tableau des emplois, et les postes devenant vacants, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

La création pour la commune :

- 1 poste d'adjoint administratif de 1ère classe
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe
- 1 poste d'ATSEM principal de 2ème classe

La suppression pour la commune :

- 1 poste d'attaché
- 1 poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet à raison de 27,5 hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet à raison de 19,5 hebdomadaires ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**DECIDE d'adopter la modification des tableaux des emplois ainsi proposée,**

**PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sont inscrits au budget.**

Affaires diverses :

*Mme HAYAT fait part que les membres du comité des fêtes ont sollicité la modification de la date de la fête annuelle, en la ramenant vers le week-end du 15 août plutôt que fin août.*

*Elle précise que l'équipe est motivée pour cette nouvelle date qui correspond à une période où les touristes sont nombreux à Souillac.*

*Après avoir débattu des avantages et des inconvénients sur la même date que l'an passé et la nouvelle date proposée, il s'est dégagé une tendance au sein du conseil municipale favorable à cette dernière permettant ainsi au comité des fêtes de s'engager sur cette nouvelle date.*

*Bien entendu, la délibération relative à cette question sera inscrite au prochain ordre du jour du conseil municipal.*

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 08.***

**Séance du Conseil Municipal du 27 Janvier 2011**

N° 1 : Remplacement d'un délégué suppléant auprès de la communauté de communes du pays de Souillac Rocamadour

N° 2 : Avenant au marché lot N°1 Gros Œuvre pour l'aménagement de la salle Du Bellay

N° 3 : Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la place du Figuier

N° 4 : Publication de la liste des subventions attribuées par la commune sur l'exercice 2010

N° 5 : Indemnisation du véhicule IVECO volé

N° 6 : Modification du tableau des emplois

NOMS - PRENOMS	SIGNATURES	POUVOIRS
LAVAL Jean-Claude		
----- SOULIE-CLEDEL Nathalie		
----- HAYAT Corinne		
----- TERRIEUX Christian		
----- PERROT Michelle		
----- CAMPOT Erick		
----- HUTIN Bernard		
----- JAOUAD Rabie		
----- MARCHI Carole		
----- MONTEIL Patricia		
----- AZNABET Sarah		
----- THOMAS François		
----- HUETE Danielle		
----- MESKITI Ahmed		
----- MABRU Evelyne		
----- CORNET Odile		
----- POUGET Robert		
----- ESPITALIE-DELBOS Danielle		
----- THIERES Marielle		
----- DUFRENNE Anne-Marie		
----- BARDET Claude		
----- MACHEMY Pierre		
----- COUTENS Martine		
----- DARNIS Claude		
----- KOWALIK Fabienne		
----- ARPAILLANGE Jean		
----- REYGNER Yves		